

Ecole maternelle de Roche  
179 chemin des Bersoudières  
38090 Roche  
Téléphone : 04 74 92 77 38  
Courriel : 0382803r@ac-grenoble.fr

## **PROCES-VERBAL – CONSEIL D'ECOLE n°2 – JEUDI 14 MARS 2024**

Personnes présentes : Madame Pilloix – adjointe au maire, madame Bonzi, Conseillère municipale / Madame Isseman, Madame Paccalier, Madame Vinoy – représentantes des parents d'élèves – Mesdames Lanciaux, Salomon, Rajon – enseignantes de l'école / Madame Revellin-Pialet - ATSEM

Personnes excusées : Madame Bois – IEN BJ2 / Monsieur Chapellut – DDEN / Monsieur Carreras, Madame Rivière

### **1.Préparation de la rentrée 2024**

\* Point sur les effectifs actuels : 62 élèves

\* *Rentrée 2024* : prévision de 59 élèves (21 PS – 17 MS – 21 GS) : le risque avéré d'une fermeture de classe à la maternelle en septembre 2024 a conduit à la fusion des 2 écoles (maternelle et élémentaire) pour créer une école primaire à la rentrée 2024. Cette fusion a été actée en conseil municipal et entérinée en réunion de carte scolaire par l'IA-DASEN.

De cette façon, une fermeture de classe est évitée, le groupe scolaire garde ces 9 classes pour l'année scolaire prochaine. Le risque de fermeture est reporté à la rentrée de septembre 2025. Avec la fusion des 2 écoles, la création d'une classe de GS/CP peut être envisagée, les classes seront réparties sur les 2 sites (maternelle et élémentaire).

Plusieurs configurations de répartitions / classes sont à l'étude, et rien n'est tranché pour le moment.

La fusion en 1 seule école fait qu'il n'y aura qu'un seul directeur à partir de septembre 2024.

Pour la rentrée 2024, il n'y aura pas besoin de faire une inscription en CP à la mairie ni à l'école (cela se fera automatiquement).

\* Inscription des petites sections pour la rentrée 2024/2025 : au 11 mars 2024, 16 futurs élèves de PS sont inscrits.

\* Liaison grande section / CP : l'organisation est en cours de finalisation, comme l'année passée les GS iront passer l'après-midi (ou plus selon le nombre de futures classes de CP) au CP en juin.

## **2.Fonctionnement de l'école**

Bilan budget 2023 : le budget alloué à l'école par la mairie a été soldé.

Budget 2024 : le montant alloué par élève pour l'année 2024 est de 55 euros par élève, et l'effectif pris en compte est celui de janvier 2024.

Solde de la coopérative scolaire : 1574 euros à ce jour sur le compte OCCE.

Sécurité (PPMS et alerte incendie) : un exercice de mise à l'abri simple (PPMS Risques Majeurs) aura lieu avant les vacances de printemps. Un exercice d'évacuation incendie aura lieu en juin, cette fois personne ne sera prévenu, ni élèves ni enseignantes.

## **3.Actions pédagogiques de l'école**

\* Projet Lire et Faire lire

Projets avec la médiathèque de Bonnefamille : visites des 2 classes de MSGS le vendredi 5 avril et classe de PSMS le mardi 9 avril, remerciements à la mairie qui finance les cars / Prix Nord-Isère = vote le vendredi 17 mai

Projet pédagogique autour du cirque pour les 3 classes : début le lundi 29 avril avec un spectacle de clown puis 8 matinées d'ateliers et présentation aux familles le vendredi 14 juin au soir (= jour de la kermesse du Sou des écoles)

Courseton avec l'école élémentaire, au stade de Roche : vendredi 12 avril au matin, goûter et remise de médailles financés par le Sou des écoles.

\*Visites médicales des petites et grandes sections : l'infirmière de PMI viendra début mai pour la visite des Petites Sections, l'infirmière Education Nationale viendra courant mai pour les Grandes Sections (dates précisées fin mars)

#### 4. Questions diverses

\* Goûter le matin : au vu des recommandations figurant dans Eduscol, le goûter fourni par chaque parents n'est pas possible. Concernant une collation proposée en classe (dans les limites des recommandations d'Eduscol), notamment pour les Petites Sections pour qui la matinée paraît longue, la question a déjà été débattue par les équipes enseignantes précédemment. Elle sera reconsidérée pour l'année scolaire prochaine.

\* Educartable dans toutes les classes : l'utilisation de cet outil (comme des autres outils pédagogiques) relève de la liberté pédagogique de chaque enseignant(e)

\* questions relatives au péri-scolaire : les réponses sont apportées par la mairie :

- concernant les quantités servies en repas à la cantine, des normes sont données par des nutritionnistes au traiteur (poids, qualité). Les Atsem précisent que les enfants sont resservis s'ils le souhaitent.

- concernant le coût des repas : le prix demandé comprend la nourriture mais aussi l'ensemble des prestations fournies. Il est rappelé que la cantine est un service proposé, et non obligatoire.

- concernant la souplesse dans les délais d'inscription / désinscription : pour la cantine, les délais sont fixés par le traiteur. Pour le périscolaire, c'est lié à l'organisation nécessaire du personnel.

- Madame Pilloix rappelle qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril, les travaux à la mairie imposent de délocaliser l'accueil périscolaire (et le CLSH du mercredi et vacances scolaires) dans les locaux des 2 écoles. La mairie indique faire de son mieux pour la gestion de cette période de travaux et remercie par avance les parents de leur compréhension.

---

*Le conseil d'école est déclaré clôturé à : 19heures 03 et la séance est levée.*

*Dates du prochain conseil d'école : lundi 10 juin 2024*

Sandrine LANCIAUX,

présidente du Conseil d'école



Sylvie RAJON,

Secrétaire de séance

